

Communiqué de presse – Berne, le 9 mai 2018

Message du Conseil fédéral sur le pilotage de l'admission des médecins

La FMH veut un pilotage basé sur des critères de qualité nationaux

Le Conseil fédéral a présenté aujourd'hui son message relatif au nouveau pilotage de l'admission des médecins. La FMH reste convaincue que ses propositions pour un pilotage de l'admission par le biais de critères de qualité nationaux sont plus efficaces mais aussi plus pertinentes en matière de sécurité des patients que la proposition du Conseil fédéral. La FMH continuera donc à défendre ses critères cumulatifs, faciles à appliquer et efficaces, dans les débats parlementaires.

La gestion de l'admission des médecins en Suisse ne doit pas négliger la sécurité des patients. Pour la FMH, cela ne fait aucun doute que les patients sont les plus à même de décider quel médecin est le meilleur pour eux. Le libre choix du médecin doit donc être maintenu, car une relation de confiance entre le médecin et son patient est garante d'un traitement optimal. En revanche, si ce sont les caisses-maladie et non les patients qui choisissent les médecins, elles opteront en premier lieu pour les fournisseurs de prestations les plus avantageux. Les patients atteints de maladies chroniques, en particulier, pourraient dès lors avoir des difficultés à trouver un médecin.

La FMH veut un pilotage basé sur des critères de qualité nationaux

La FMH propose la mise en place de critères de qualité nationaux cumulatifs, faciles à appliquer et efficaces pour le pilotage de l'admission. Premièrement, le médecin doit avoir exercé au moins trois ans dans un établissement suisse de formation postgraduée reconnu ***dans la discipline demandée pour l'admission***; deuxièmement, il doit justifier des compétences linguistiques exigées dans la langue de la région d'activité.

La validité de cette proposition est démontrée par la clause du besoin qui s'applique jusqu'à fin juin 2019. Actuellement, seuls les médecins ayant exercé au moins 3 ans dans un établissement suisse de formation postgraduée reconnu sont admis. Ce critère permet de garantir que les nouveaux médecins qui exercent une activité sous leur propre responsabilité se sont familiarisés avec notre système de santé. Depuis l'introduction de ce critère en 2013, les ouvertures de cabinets ont baissé de près de 30%. La FMH entend aller plus loin et renforcer nettement ce critère en ajoutant que l'activité médicale doit avoir lieu ***dans la discipline demandée pour l'admission***.

Si un spécialiste en cardiologie, par exemple, souhaite être admis à pratiquer en tant que cardiologue, il doit actuellement attester avoir exercé 3 ans dans l'un des plus de 4000 établissements de formation postgraduée. La proposition de la FMH limiterait le nombre d'établissements de formation entrant en ligne de compte aux 58 établissements reconnus pour la cardiologie, un critère extrêmement efficace pour piloter les admissions.

Comparativement, les exigences linguistiques en Suisse sont moins élevées

Au lieu de la «maîtrise d'une langue nationale», il suffit en Suisse d'avoir les «connaissances nécessaires». En comparaison avec ce qui est exigé en Europe, les médecins en activité dans notre pays sont soumis à des exigences linguistiques moins élevées. La FMH est d'avis que les médecins doivent justifier de leurs compétences linguistiques dans une des langues officielles de leur région d'activité en se présentant à un examen de langue en Suisse. Cette obligation doit être attestée avant de

démarrer l'activité médicale, mais ne concerne pas les médecins qui ont passé leur maturité en Suisse ou accompli leurs études (ou maturité) dans la langue officielle de leur région d'activité.

La FMH est convaincue que sa proposition pour le pilotage de l'admission au travers de critères de qualité nationaux est efficace et facile à appliquer. Elle continuera donc à défendre cette proposition dans les débats parlementaires.

Renseignements:

Jeanine Glarner, division Communication de la FMH
Tél. 031 359 12 03, courriel: jeanine.glarner@fmh.ch

La FMH est l'association professionnelle des médecins suisses représentant plus de 40 000 membres. Parallèlement, la FMH fédère plus de 90 organisations médicales. La FMH s'attache en particulier à ce que tous les patients de notre pays puissent bénéficier d'un accès équitable à une médecine de qualité élevée dans le cadre d'un financement durable.